

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2025

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 24 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> <u>24.03.2025</u> <u>Date d'affichage</u> <u>24.03.2025</u>	PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Éric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Martine DELZENNE à Philippe DESCHODT, Mélanie DELANNOIS à Pascal ROUSSEAU, Audrey VERHAEGHE à Séverine FRACKOWIAK SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n° 27/2025/LM/ND

Objet : Tarification des concessions du cimetière

Préambule

Dans les archives municipales, certaines concessions ont été vendues en nombre de places tandis que d'autres l'ont été en mètres carrés. Étant donné que la délibération de 2022 a été formulée en nombre de places, il n'est pas possible de renouveler les concessions en mètres carrés. Dans un souci d'harmonisation et de simplification, il est donc proposé d'adopter un tarif pour les concessions au mètre carré.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter à compter du 1^{er} mai 2025, les nouveaux tarifs selon les modalités définies ci-dessous :

Concessions :

	30 ans	50 ans
Le m²	100€	150€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 44/2022/CM/CM du 26 septembre 2022 relative aux tarifs des concessions du cimetière

Vu l'avis de la commission « Finances-Administration Générale-Ressources Humaines » en date du 17 mars 2025,

Considérant la nécessité de prendre comme base de calcul la superficie concédée et non le nombre de places

Il est proposé au Conseil municipal :

Article 1 : d'adopter, à compter du 1^{er} mai 2025, les nouveaux tarifs selon les modalités définies ci-dessous :

Concessions :

	30 ans	50 ans
Le m ²	100€	150€

Les tarifs des columbariums et des cavurnes restent inchangés ainsi que ceux pour le caveau d'attente et pour les plaques sur la stèle du souvenir, à savoir :

Columbarium

	15 ans	30 ans
Case pour 1 à 2 urnes	400€	600€
Case pour 1 à 4 urnes	800€	1000€

Cavurnes

	15 ans	30 ans
Case pour 1 à 4 urnes	1000€	1500€

Caveau d'attente

Forfait de 30€ pour 15 jours et 5€ par jour supplémentaire

Plaque sur stèle du souvenir

30€ pour une durée de 10 ans avec renouvellement possible au tarif en vigueur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 2 : De prolonger l'application des tarifs mentionnés dans la délibération n° 44/2022/CM/CM du 26 septembre 2022 jusqu'au 30 avril 2025,

Article 3 : de remettre un titre provisoire au demandeur afin de lui permettre d'effectuer le paiement auprès du SGC d'Orchies, à la suite de quoi un titre définitif lui sera adressé.

Article 4 : D'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité ☒ Majorité ☐

Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ